

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
QUATRIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2009-2010)
LE 10 NOVEMBRE 2009**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Monsieur Éric Allard, président du comité exécutif. Il souhaite la bienvenue à Madame Julie Poupart, nouvelle commissaire représentante du comité de parents, niveau primaire.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 10 NOVEMBRE 2009 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ÉRIC ALLARD, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Lise Beauchamp-Brisson (18)
Josyane Desjardins (16)
Marie-Louise Kerneïs (7)
Diane Soucy (4)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

Les commissaires représentants du comité de parents

M^{me} Julie Poupart, niveau primaire
M. Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale
Michelle Fournier, directrice générale adjointe
M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles
Éric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières
Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire

ÉTAIENT ABSENTES

M^{mes} Claudette Labre-Do (13), Catherine Martin (9), commissaires

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.-03094-11-09

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise-Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2009

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 Liste des comptes - Validation

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 Aménagement d'une surface de jeu – École Saint-Isidore : Appel d'offres # APP-007-060-09

11.02 Construction d'une nouvelle école primaire à Candiac (NEPC) – Appel d'offres # P-07-015-09

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.01 Espace réseau

13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

13.01 Modification aux adjudications de contrats de berlines

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE – APRÈS LA TENUE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES AFIN DE PROCÉDER À LA NOMINATION À LA PRÉSIDENTE ET À LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

15.01 Nomination de la présidence d'assemblée

15.02 Nomination et mises en candidature de la présidence et de la vice-présidence au comité exécutif

15.02.01 Procédure d'élection – Rappel

15.02.02 Secrétaire d'élection – Désignation

15.02.03 Deux scrutateurs – Désignation

15.02.04 Mises en candidature et nomination de la présidence

15.02.05 Mises en candidature et nomination de la vice-présidence

16.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

1. Remboursement des frais de déplacement

En suivi.

2. Contrats de transport de type berline ou familial

En suivi.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

C.E.-03095-11-09

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2009

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2009.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2009 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

08.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES - VALIDATION

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, confirme ne pas avoir eu de questions relativement à la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 14 octobre 2009 et se terminant le 3 novembre 2009.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-03096-11-09

11.01 AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE DE JEU – ÉCOLE SAINT-ISIDORE : APPEL D'OFFRES # APP-007-060-09

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

d'octroyer le contrat pour l'aménagement d'une surface de jeu à l'école Saint-Isidore à **Équipements récréatifs Jambette Inc.** pour un montant forfaitaire de trente-sept mille sept cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-huit cents (**37 791,68 \$**) taxes incluses, le tout

conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 28 octobre 2009.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03097-11-09

11.02 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À CANDIAC (NEPC) : APPEL D'OFFRES # P-07-015-09

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Soucy, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la construction d'une nouvelle école primaire à Candiac (NEPC) à **Kingston Byers Inc.** pour un montant forfaitaire de cinq millions huit cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-huit dollars (**5 882 148 \$**) avant les taxes (six millions six cent trente-neuf mille quatre cent soixante-quatorze dollars (6 639 474 \$ taxes incluses)), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 10 novembre 2009.

Le tout conditionnel à l'approbation de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et à l'obtention du permis de construction sur le terrain portant le numéro cadastral 2698299 Ptie (projet) de la circonscription foncière de La Prairie.

Que d'autres travaux seront réalisés pour compléter le projet.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03098-11-09

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.01 ESPACE RÉSEAU

Monsieur Éric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée par le Service des technologies de l'information et des communications;

CONSIDÉRANT qu'au Canada, Apple est le fournisseur unique de cette solution pour le marché de l'éducation;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries acquiert d'Apple une solution de stockage « Promise V-Trak + Xsan » d'un montant maximum de quatre-vingt cinq mille dollars (85 000 \$)

excluant les taxes, sujet à escompte compte tenu des négociations en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-03099-11-09 13.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

13.01 MODIFICATION AUX ADJUDICATIONS DE CONTRATS DE BERLINES

Monsieur Patrick Mendes, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc Viau, commissaire parent,

que les membres du comité exécutif autorisent les modifications aux contrats de transport de type berline pour l'année scolaire 2009-2010.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.-03100-11-09 15.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE – APRÈS LA TENUE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES AFIN DE PROCÉDER À LA NOMINATION À LA PRÉSIDENTE ET À LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

À 19 h 12,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit ajournée après la tenue du conseil des commissaires du 10 novembre 2009 afin de procéder à la nomination à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

A.14.02
D:\Textes\2009-2010\CEXI\PROCES-VERBAUX\10 novembre 2009 - A.14.02.doc